

## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS CREDIT AGRICOLE ILLE-ET-VILAINE

### « L'énergie du sport sur ca-illeetvilaine.fr »

**Article 1 :** Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, société coopérative à capital et personnel variables dont le siège social est situé 45 boulevard de la Liberté – 35 000 RENNES - RCS RENNES 775 590 847, organise un jeu-concours intitulé « L'énergie du sport sur ca-illeetvilaine.fr » qui se déroulera :

- du 29 juillet 2008 au 23 mai 2009 sur le site internet du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine : [www.ca-illeetvilaine.fr](http://www.ca-illeetvilaine.fr).

**Article 2 :** Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique ayant plus de 18 ans. Il n'est pas ouvert aux membres du personnel du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

**Article 3 :** Une seule participation est autorisée par tirage au sort. En cas de pluralité pour le même joueur, sa participation sera annulée de plein droit.

**Article 4 :** Pour participer au jeu-concours, chaque participant devra impérativement compléter le coupon proposé sur le site du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine :

- au plus tard 10 jours avant la date de chaque match mis en jeu pour la saison 2008 / 2009

Tout bulletin ne satisfaisant pas à l'ensemble des conditions susdites, sera considéré comme nul et ne pourra être pris en compte pour le tirage au sort.

**Article 5 :** le tirage au sort aura lieu au siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, 45 Bd de la Liberté à Rennes, 10 jours avant les matches concernés. Le résultat du tirage au sort sera consultable sur le site [www.ca-illeetvilaine.fr](http://www.ca-illeetvilaine.fr) pendant plusieurs jours après le tirage au sort.

**Article 6 :** les personnes dont le bulletin de participation sera tiré au sort, seront averties au plus tard une semaine avant le match, par lettre simple à l'adresse complétée sur internet. La responsabilité de la société organisatrice ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du gagnant. Par le même envoi, les lots seront adressés gratuitement au domicile du participant et ne pourront être ni échangés, ni remboursés en espèce.

Les lots seront constitués de :

- **300 places** adultes pour les matches de football du **Stade Rennais** saison 2008 – 2009 (15 places /match). Valeur de la place, **12,50 euros**. Ces lots consistent exclusivement en des places gratuites à des matches du Championnat de France de football de Ligue 1 se déroulant à Rennes.
- **150 places** adultes pour les matches de basket de **l'Avenir de Rennes** saison 2008-2009 (15 places /match). Valeur de la place, **5,00 euros**. Ces lots consistent exclusivement en des places gratuites à des matches de Championnat de basket Nationale Féminine 1 se déroulant à Rennes – salle Colette Besson.
- **100 places** adultes pour les matches de handball de **l'OC Cesson Handball** saison 2008-2009 (10 places /match). Valeur de la place, **6,00 euros**. Ces lots consistent exclusivement en des places gratuites à des matches de Championnat de handball de Division 2 masculine se déroulant à Cesson Sévigné – Palais des Sports.

Ces lots peuvent impliquer des frais de déplacement pour la personne qui assistera gratuitement au match avec le billet gagné. Ces frais restent à la charge de cette personne.

**Article 7 :** la Caisse Régionale du Crédit Agricole pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, proroger, voire annuler la présente opération. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise du lot, le gagnant ne pourra pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice.

**Article 8 :** la participation à ce jeu emporte acceptation pleine et entière du participant sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

**Article 9 :** Le règlement est déposé chez Maître Lebret, huissier de justice, 4 rue Inkerman Rennes. Il pourra être adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande, à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'affranchissement tarif lent, seront remboursés sur demande. Les informations nominatives recueillies auprès des participants ont un caractère obligatoire pour l'organisation de la présente opération. En application de l'article 27 de la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, ceux-ci disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à la transmission de ces données personnelles aux filiales du groupe Crédit Agricole en s'adressant à CRCAM, Service Communication 19, rue du pré-perché CS 64017 - 35 040 Rennes Cédex.